

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**SESSION DU 14 NOVEMBRE 2005**

**DEBAT SUR LA POLITIQUE ENERGETIQUE**

**\*\*\*\*\***

**INTERVENTION DE**

**Monsieur Ange SANTINI**

*Président du Conseil Exécutif de Corse*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre des débats thématiques auxquels le Conseil Exécutif vous convie depuis un an, nous poursuivons aujourd'hui l'examen d'un **dossier capital pour l'avenir de la Corse : celui de l'énergie.**

Je ne referai pas ici l'historique de cette question. Vous savez tous quelle en a été l'évolution depuis le protocole de 1987 jusqu'à l'adoption du plan intermédiaire. Je ne rappellerai pas les projets abandonnés, les opérations retardées, les tergiversations des Gouvernements qui ont été pour une large part à l'origine de la crise énergétique de l'hiver dernier et ont illustré, si besoin était, la vétusté, l'insuffisance et la fragilité de notre parc de production électrique.

**Il était indispensable que nous arrêtions avant la fin de cette année le Plan énergétique de la Corse.** Je voudrais remercier ici tous ceux qui, au fil des ans, ont contribué à l'élaborer, et notamment Jean-Claude GUAZZELLI, lors de la précédente mandature, puis José ROSSI à qui j'ai confié la lourde tâche de l'élaboration de ce Plan et qui, dans quelques instants, vous en présentera le projet.

Il est heureux que les circonstances soient favorables à la prise en compte et la réalisation de ce Plan. En effet **le Parlement est invité par le Gouvernement à arrêter, d'ici un mois, la Programmation Pluriannuelle des Investissements énergétiques qui comprendra les propositions de la Corse** dont vous allez débattre aujourd'hui et qui feront l'objet d'une délibération de votre Assemblée le 24 novembre prochain. A cette date, vous disposerez de l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel qui a souhaité être saisi et qui pourra se prononcer au vu des travaux du dernier Conseil Energétique et de vos débats de ce jour.

**J'ai souhaité en effet que le Plan énergétique soit véritablement le reflet de toutes les positions qui vont s'exprimer et dont la mise en cohérence permettra, je l'espère, d'aboutir à une décision unanime.**

Sans anticiper sur le rapport du Conseiller exécutif délégué à l'énergie, **je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'observations et de propositions centrées sur l'exercice des compétences de notre Collectivité territoriale.**

En premier lieu, je voudrais faire observer que le recours aux moyens de production lourds que sont les centrales thermiques et l'interconnexion, même s'il est absolument indispensable aujourd'hui et pour les trente ans à venir, ne s'inscrit pas dans le cadre des **principes du développement durable** auxquels notre Collectivité souscrit en priorité.

Nous entrons en effet dans **un cycle de crise énergétique** au niveau mondial qui se traduira, d'ici une cinquantaine d'années, par un épuisement des énergies fossiles, et notamment le pétrole.

Par ailleurs, le **réchauffement de la planète** est lui aussi irréversible. Selon les experts, d'ici à 2080, la température moyenne devrait connaître une hausse de 2 à 4,4 degrés. Le bassin méditerranéen sera le plus vulnérable à un réchauffement global du climat, et il faut craindre l'aggravation de phénomènes extrêmes tels que la sécheresse, les canicules, les inondations, les incendies de forêts, un déplacement des variétés traditionnelles d'arbres vers le Nord et la perte de terres agricoles. Les pénuries d'eau seront amplifiées par l'irrigation et le tourisme. Des mesures d'adaptation seront nécessaires, notamment pour les systèmes de culture, les modes d'irrigation, les écosystèmes côtiers et marins et les pratiques agricoles. La France, pour sa part, doit parvenir à diviser par 4 ou 5 d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre.

Face à ce constat relativement inquiétant, **l'obligation des responsables politiques consiste à prendre les dispositions nécessaires** pour tenter d'influer sur le cours des choses, quelle que soit l'importance de leur niveau d'intervention.

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, votée le 13 juillet 2005, détermine les objectifs stratégiques de cette nouvelle politique, parmi lesquels la « préservation de la santé humaine et de l'environnement en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre », et cela en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales.

Pour ce qui nous concerne, le projet de plan énergétique nous en fournit l'occasion et je vais m'efforcer de le démontrer en rappelant nos compétences, en définissant les objectifs que notre Collectivité territoriale pourrait s'assigner en matière de valorisation de nos ressources naturelles, et en identifiant les moyens d'accompagnement nécessaires.

**Les compétences de la CTC en matière d'énergie** concernent, vous le savez, avant tout les ressources énergétiques locales (géothermie, énergie solaire, énergie éolienne, énergie de la mer, biomasse et déchets, réseaux de chaleur, énergie hydraulique de puissance inférieure à 8 MW et mesures d'économies d'énergie).

La CTC participe par ailleurs à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan tendant à couvrir les besoins et à diversifier les ressources énergétiques de l'île.

**S'agissant des énergies renouvelables, s'il faut regretter les retards pris en matière d'équipements hydro-électriques, il faut reconnaître que d'incontestables succès ont été enregistrés par ailleurs.**

En matière **d'énergie solaire**, eu égard au nombre d'habitants, **notre île est en tête des régions européennes** pour le nombre de mètres carrés de capteurs installés pour 1000 habitants : **48** contre une moyenne européenne de 36 et nationale de 11. (Ce qui s'explique bien entendu, en partie, par la position géographique de notre île).

1600 chauffe-eau solaires individuels ont été installés et 350 en collectif.

17 % des établissements touristiques sont équipés d'une installation solaire.

Pour la **filière bois-énergie**, il y a 5 mégawatts de puissance installée (soit 3000 tonnes équivalent pétrole économisées) et un réseau de chaleur à Corte. La SEM Corse Bois Energie est l'un des premiers gestionnaires de réseaux de chaleur de France.

S'agissant de **l'énergie éolienne**, un ensemble de parcs ont été réalisés, pour une puissance installée de 18 MW.

Concernant la **mini-hydraulique**, 11 installations garantissent une puissance installée de 20 MW.

Ce bref bilan fait ressortir un **véritable paradoxe**. La C.T.C. a surtout financé des tiers dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables, mais elle ne s'est jamais vraiment préoccupée de son propre patrimoine.

Il est donc temps d'impulser une véritable stratégie, d'organiser un véritable marché et de disposer d'une vision plus transversale de nos différentes politiques.

### **L'objectif de la Collectivité territoriale pourrait être double.**

Le **premier objectif** consisterait à atteindre d'ici à 20 ans, **un taux se situant entre 30 et 40 % de production d'électricité à partir des énergies renouvelables**, et, à plus long terme, parvenir à au moins 51 %, prouvant ainsi notre capacité à relever un défi et à assumer nos propres compétences.

Le **deuxième objectif** consisterait à agir vigoureusement sur **la maîtrise de la demande d'électricité**, à moyen et long terme, sachant que le potentiel théorique d'économies est de 40 % environ.

Pour y parvenir, un véritable **plan d'action** doit être entrepris à l'échelle de notre collectivité et doit mobiliser l'ensemble des composantes de l'institution.

**Un principe général de recours systématique aux énergies renouvelables pourrait être inscrit dans le PADDUC**, avec l'utilisation d'équipements performants lors des constructions ou des rénovations de bâtiments.

**Un deuxième principe** consisterait à **généraliser le recours aux énergies renouvelables à l'ensemble des immeubles relevant du patrimoine de la C.T.C.** Je souhaiterais pouvoir soumettre prochainement à votre Assemblée un programme pluriannuel. Cette démarche pourrait aussi concerner, dans le respect de l'autonomie de décision de leurs instances, les organismes partenaires de la Collectivité territoriale.

**Afin de garantir la transversalité et donc l'efficacité de nos politiques**, je souhaite que soit introduite, en tant que de besoin, **dans les règlements d'aides aux tiers, une clause incitative pour le recours aux énergies renouvelables.**

Naturellement, le **soutien aux organismes de formation supérieure, de recherche et de transfert de technologie** sera un élément essentiel de cette politique.

Dans le cadre du « **pôle de compétitivité énergies renouvelables** », que nous allons mettre en œuvre avec la région PACA, et pour lequel un rapport vous sera soumis dans un mois, je souhaite que la C.T.C., de concert avec ses partenaires, accélère la réalisation de trois initiatives importantes pour crédibiliser notre démarche :

- la réhabilitation du **centre d'hélio-énergétique de Vignola** qui devra apparaître comme une véritable vitrine dédiée aux énergies renouvelables avec, à terme, la constitution d'une plate-forme de démonstration grand public.
- la création d'un **institut de formation et de recherche à l'Ecole Nationale supérieure des arts et métiers de la Corse** qui permettra d'assurer un maillage performant entre équipes de recherche de l'ENSAM, du CNRS et naturellement de l'Université.
- Le développement de la politique de **coopération de notre île avec l'ensemble des régions insulaires d'Europe** dans le cadre du réseau Eurisles.

En ce qui concerne le **développement de l'utilisation de l'énergie solaire**, celle ci pourrait apporter une contribution importante aux besoins énergétiques de l'île dans le domaine de l'habitat en couvrant une bonne partie des accroissements saisonniers liés au tourisme.

La situation privilégiée de la Corse dans le bassin méditerranéen peut lui laisser entrevoir un marché potentiel d'envergure pour les techniques solaires, au-delà du domaine (celui de l'eau chaude solaire) où elle a déjà fait preuve de son efficacité.

En matière d'**énergie éolienne**, plusieurs projets de parcs ont fait l'objet d'une approbation par votre Assemblée : à Murato, Soveria, Ventiseri, Serra di Fiumorbu, et Patrimoniu, qui porteront la puissance installée à plus de **67 Mégawatts**.

D'autres projets existent, par exemple à Bonifacio, et je demande à l'ADEC d'en accélérer l'instruction, de manière à atteindre au plus tôt l'objectif de **100 MW** fixé dans le précédent plan et de le dépasser, pour le porter à au moins **150 MW d'ici 2020**.

Comme je le disais dans mon discours de rentrée, **la filière bois - énergie** doit être consolidée et développée, avec la multiplication des réseaux de chaleur qui peuvent désormais servir également à la climatisation des bâtiments desservis.

Je rappelle que la Corse a été précurseur en réalisant à Corte, dès 1992, un des tous premiers réseaux de chaleur bois - énergie de France, ainsi qu'une organisation intégrée de la filière à travers la SEM Corse Bois Energie.

**A partir de 2006**, la SEM peut compter sur une ressource complémentaire ouverte par la CTC en forêt domaniale, à savoir 7.000 tonnes adjudgées par l'exploitation en direct des forêts pour les « petits bois », ressource qui pourra atteindre 10.000 tonnes par an en 2010.

**A long terme, après 2015**, le passage à un nouveau stade suppose de lancer dès maintenant une extension de la forêt d'eucalyptus en plaine et de réaliser une seconde aire de stockage/déchiquetage qui pourrait être créée à proximité immédiate de Corte, en plus de celle d'Aghjone.

Enfin, je rappelle que dans le cadre de la rénovation totale du chemin de fer, j'ai souhaité développer le fret ferroviaire, qui permettra entre autre le transport des déchets et du bois coupé.

Pour ce qui concerne **l'énergie hydraulique**, vous avez noté que le plan qui vous est soumis identifie comme perspectives, outre le barrage du Rizzanese, celui du Taravo et des retenues sur le Liamone et dans la Vallée du Golo. A cela s'ajoutera la mini-hydraulique. En définitive, l'apport de l'hydraulique pourrait atteindre, en production, entre 350 et 450 gigawatts à l'horizon 2015.

Naturellement, dans le souci de crédibiliser un tel plan d'action, la question de **la fiabilité du transport et de la distribution de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables** se pose avec acuité. La directive européenne de 2001 fournit une réponse adaptée. L'Etat sera donc saisi en ce sens prochainement. Par ailleurs, une étude sur l'optimisation des réseaux de distribution en milieu rural sera réalisée en liaison avec les syndicats d'électrification.

Notre Plan d'action ne saurait être complet sans la prise en compte de la « **maîtrise de la demande d'électricité** » (MDE).

La crise de l'hiver 2005 doit être appréhendée autant comme une crise du système de production que comme une **crise d'un mode de consommation d'électricité**, insoutenable à long terme. C'est pour cela que la maîtrise des consommations d'électricité doit être comprise comme une des solutions structurelles d'un développement équilibré du système électrique insulaire.

A titre d'illustration, un scénario dit « MDE modéré » pourrait conduire, selon les premières études, à **économiser de l'ordre de 45 GWh (soit l'équivalent d'une centrale hydraulique) en 2010** pour un coût estimé de mise en œuvre de 30,8M€.

La question des **moyens financiers** doit être appréhendée à trois niveaux.

Il y a d'abord les mesures que la CTC n'aura pas à financer elle-même, mais qui créent un effet de levier favorable à son intervention : j'entends par là les aides de l'Etat, autorisées voire encouragées par Bruxelles, telles que les exonérations ou réductions fiscales, les régimes de soutien direct des prix, les aides à l'investissement ou encore les certificats verts. Il est à noter que le crédit d'impôt pour l'utilisation de matériels fournissant de l'énergie renouvelable sera porté de 40 % à 50 % dès 2006.

Il y a ensuite les économies d'échelle substantielles, avec la maîtrise de la demande d'électricité, et les économies de fonctionnement, c'est à dire sur nos frais de structures.

En ce qui concerne les **moyens propres de la CTC**, nous avons un accord-cadre avec l'ADEME sur la période 2000/2006, d'un montant de 10,6 M€ que nous consommons régulièrement.

Par ailleurs, un programme de travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments scolaires est régulièrement financé.

A cela s'ajoutent les moyens « en nature » ou financiers dévolus à la SEM Corse Bois Energie, que j'évoquais tout à l'heure.

**Un tel programme ne saurait être mis en œuvre sans un plan de formation adapté, qu'il s'agisse de formation initiale, continue ou d'apprentissage.**

Les jeunes seront bien évidemment concernés pour se préparer aux centaines d'emplois qui seraient ainsi créés, mais d'autres publics aussi, par exemple les futurs formateurs ou les architectes dont la profession est d'ailleurs prête à se mobiliser.

Pour la mise en œuvre d'un tel plan, notre collectivité doit pouvoir renforcer en ingénierie son actuelle « **unité énergie** » tout en mettant en place une gouvernance nouvelle de la mise en œuvre de ce Plan en partenariat étroit avec l'Etat et notamment avec la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche.

Par ailleurs, l'efficacité d'un tel plan doit pouvoir être appréciée : il nous faut donc concevoir une fonction d'observation et d'évaluation permanente.

\*\*\*

Lors du récent « Festival du vent » à Calvi, l'accent a été mis sur les expériences venues d'ailleurs en matière d'utilisation d'énergies renouvelables comme de maîtrise de la demande d'électricité.

Je souhaiterais que la Corse ne soit plus seulement une terre d'expérimentation et d'accueil d'expériences extérieures, aussi intéressantes soient-elles.

Il s'agit donc aujourd'hui pour nous de répondre aux intérêts spécifiques de l'île. Les générations futures seraient en droit de nous reprocher de ne pas avoir utilisé au maximum une énergie produite sur place et dont les sources sont finalement très diversifiées.

Sachons pour l'occasion ne plus apparaître comme l'île des paradoxes et travaillons inlassablement, dans le sillage de nos anciens, tout en faisant le pari de la modernité, à promouvoir nos ressources naturelles, afin de concourir à doter notre jeunesse des emplois utiles et qualifiés dont elle a besoin.